

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **13^e jour du mois de mai 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, **ABSENT**
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- › Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- › Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint

Il est donc procédé comme suit :

2024-236

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point suivant :

6. Mandat à Terrapex, surveillance de chantier, pour la décontamination du lot 3 170 473

Adoptée

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Val-des-Sources est convoquée par Hugues Grimard, Maire, pour être tenue à la Salle du Conseil, 124 rue Greensheids le **lundi 13 mai 2024 à 16 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt du rapport financier 2023 de la Ville de Val-des-Sources;
3. Entente pour le traitement des boues de fosses septiques – Solutions environnementales 360 LTD et Enviro5 inc;
4. Autorisation de signature et paiement – Entente de services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge;
5. Gratuité pour la location du terrain de balle Lou Richard – École secondaire de l'Escale;

6. ~~Mandat à Terrapex, surveillance de chantier, pour la décontamination du lot 3-170-473; RETIRÉ~~
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

2024-237

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que monsieur Joël Minville de la firme comptable Groupe RDL, fait la présentation du rapport financier pour l'année 2023 de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose officiellement ledit rapport financier pour l'année 2023 aux membres du Conseil.

Adoptée

2024-238

ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 LTD ET ENVIRO5 INC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a les installations nécessaires pour le traitement de boues des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solutions environnementales 360 LTD a procédé à l'acquisition de l'entreprise et Enviro5 inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'entreprise Enviro5 inc. avaient conclu une entente pour le traitement des boues de fosses septiques et que cette dernière doit être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte de traiter les boues de fosses septiques recueillies par l'entreprise Solutions environnementales 360 LTD et Enviro5 inc.;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à signer une entente pour le traitement des boues de fosses septiques avec Solutions environnementales 360 LTD et Enviro5.

Adoptée

2024-239

AUTORISATION DE SIGNATURE ET PAIEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que les Villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., C.C-19) et le code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

CONSIDÉRANT que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des sinistres, et ce, en leur offrant une aide humanitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources signe une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources ladite entente et tous documents afférents.

QUE la Ville de Val-des-Sources paie sa contribution annuelle 2024-2025 à la Société canadienne de la Croix-Rouge relativement à ladite entente des services aux personnes sinistrées au montant de 1 417,20 \$, soit 0,20 \$ per capita pour une population de 7 086 habitants.

Adoptée

2024-240

GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE LOU RICHARD – ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme Santé Globale de l'école secondaire de l'Escale, chaque groupe a pour mission d'organiser un projet communautaire;

CONSIDÉRANT que le groupe de Santé Globale secondaire 3, organise un tournoi de balle donnée qui aura lieu le samedi 8 juin 2024 au terrain de balle Lou Richard;

CONSIDÉRANT que cet évènement aura plusieurs retombées comme la collaboration entre la communauté et l'école, la promotion de la pratique d'activité physique ainsi que de développer chez les jeunes le sens de l'organisation et des responsabilités;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité du terrain de balle Lou Richard pour ce tournoi de balle donnée par l'enseignant Jérémy Gagné au nom du groupe de Santé Globale secondaire 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette la location et ce, gratuitement, du terrain de balle Lou Richard au groupe de Santé Globale secondaire 3 le 8 juin 2024 pour le projet de tournoi de balle donnée;

QUE cette gratuité, soit être considérée comme ponctuelle et non-récurrente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2024-241

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 16 h 35.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**